[illegible]
DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 20 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.
13 jan B. DUPUY.

A LOUER.
La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser
18 fév T. NICOLET & Co.

A LOUER.
Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y son.
FR. PERRET & GALLY,
12 avril—1m rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à
J. E. LOREILHE,
10 avril encoig. Bourbon et Douane.

***Compagnie des Dragons d'Orléans de* 1815.**

D'APRES les ordres du lieutenant commandant, la compagnie montera à cheval dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, place St. Antoine, équipement complet, pantalon amaranthe.

Les membres composant la dite compagnie sont requis de ne pas y manquer, pour délibérer sur des affaires qui intéressent la dite compagnie.
FR. PERRET,
22 avril maréchal des logis chef

BATAILLON D'ARTILLERIE,

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 5 heures précises du matin, pour un tir de boulet, armement complet, veste bleue, pantalons blancs, sac à dos et bretelle au fusil.
Par ordre du major,
A. SCHREIBER adj. major.
N. B. Le tir devant avoir lieu sur l'habitation de M. Alexandre Lesseps, les habitans sont priés de vouloir bien faire retirer leurs animaux. 22 avril

VOLTIGEURS,

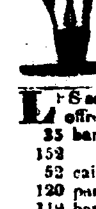

ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 6 heures précises du matin, équippement complet, pantalon blanc, veste bleu et ponpon, le lieu du rendez-vous chez le lieutenant Duval, rue Conti, No. 115, entre les rues Bourbon et Dauphine.
Par ordre du capitaine,
LACOSTE,
23 av sergent major

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre :
35 barriques Vin de Grave rouge;
152 do. do. rouge Médoc; 38 do do ordinaire;
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 paniers Anizette;
119 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
40 demi barriques Vinaigre 1ère qualité;
40 do. Vin blanc Sauterne;
25 barriques Vin rouge Margaux supérieur;
300 caisses Vin rouge de différentes qualités;
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Peignes assortis.
22 avril J. B. & F. LABATUT.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

AUNE séance extraordinaire de la Direction tenue le 12 du courant, M. F. C. Catannet a été nommé secrétaire de la compagnie. Par ordre de la Direction,
16 av SOMMEREAU, secr.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA N-ORLEANS & CARROLTON.

ON recevra au bureau de cette compagnie, jusqu'au 1er. de mai, des propositions cachetées pour la construction d'un établissement sur le dépôt de la compagnie, situé dans le faubourg Ste-Marie.

Pour le plan et d'autres renseignemens, s'adresser au secrétaire de la compagnie.
Par ordre de la direction,
16 avril L F GENERES, secrétaire.

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre.
67 Caisses de 3 douz. chaque, vin de Madère L P,
4 Demi pipes, } do do
16 Quarts-pipes,
48 Demi-quart de pipes,
8 Malles de parfumerie assorties,
400 Paniers d'huile douce,
1 Bale de toile à chemises française,
2 Tonneaux de fil à coudre,
3 Do do de seine,
250 Paniers de vins de Champagne, } qualité supérieure
300 Do de Bourgogne mousseux,
20 Caisses de vin de Chemboisi,
20 Tonneaux de vins de Medoc de 1827,
30 Do de Montferrand,
5 Pipes } D'eau de vie de Cognac, 4me épreuve marque de Dupuy,
5 Demi-pipes,
20 Caisses de pruneaux,
10 Balles d'amandes,
6 Balles de couvertures françaises à 3 points,
30 Caisses de vin de Bordeaux de 1ère qualité,
30 Sacs de poivre,

—AUSSI—

Un assortiment complet de carreaux à vitres de Baltimore.
26 Boucauts de sucre du pays de 1ère qualité.
16 avril A QUERTIER & BOUTIN.

200 CAISSES Blanc de Baleine, de 4, 5 et 6 à la livre; 100 sacs café de Rio; 50 bls. Maquereaux No. 1; 300 caisses Raisin muscat et en grapes, en magasin et à vendre par
16 avril LINCOLN & GREEN

DEMANDE.

DEUX Messieurs de famille respectable, qui se proposent de demeurer ici l'été, désirent prendre pension et avoir deux chambres garnies, dans une maison française, ils paieront libéralement. S'adresser au Bureau de l'Abeille. 17 avril—4f

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour du Second District*—Paroisse St. Jacques.—Jean Baptiste Ory *contre ses créanciers.*—En vertu d'un ordre de la Cour du Second District Judiciaire dans et pour la paroisse St. Jacques. Avis est, par le présent donné à tous les créanciers de l'insolvable, d'avoir à déduire dans les dix jours après cette date, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition présenté par les syndics, ne serait point homologué.
Paroisse St. Jacques, le 14 avril 1834.
Par ordre de la dite cour,
17 av—10 DAUPHIN, aîné, greffier.

LES soussignés ayant formé une société sous la raison de G. Abadie, Barles & Co., offrent leurs services au public en leur qualité de TEINTURIERS; ils tiendront toute espèce d'étoffe de n'importe quelle couleur; enlèveront toute espèce de taches sans détériorer la couleur primitive ou la qualité de l'étoffe. Ils tiendront également toute espèce de pelleterie et des chapeaux, le tout à la perfection. Ils auront constamment à vendre de l'encre indélébile, à raison de 50 cents la bouteille.

Les personnes qui désireraient les honorer de leur confiance pourront s'adresser à leur atelier, rue Bourbon, encoignure de l'Hôpital, No. 349, où elles seront servies avec exactitude.

La passementerie qui était établie rue Dauphine, No. 246, a été transportée à l'établissement ci-dessus, où l'on exécutera les ordres avec exactitude.
3 av—15 J. DE ABADIA, BARLES & Co.

EN débarquement du navire le Vernon, de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés, le tout en vins garantis naturels &c., savoir : 50 barriques Vin rouge St. Emilion, 1827 et 1828, 1ère qualité; 12 do. do. Canon, 1828; 4 do. do. 1831; 12 do. de Grave Médoc, 4 do do 1831; 3 demi barriques Vin rouge Haut St. Emilion, 1823; 4 barriques do do 1819; 10 barriques Vin blanc Bergerac 1819 et 1825; 4 do blanc Barsac 1825, 1ère. qualité; 7 pipes 3 demi-pipes Eau de vie Cognac, 3 barils do. de 6e preuve; 3 demi pipes, 9 quart de barriques Eau de vie d'Armagnac, 1ère. qualité 1825; 300 sacs de bouchons assortis en qualité et longueur; 6 barriques Champagne secs en très bon état.

D'importations antérieures, un grand assortiment de tous les articles ci-dessus, ainsi que des vins rouge et blanc [illegible], Anisette et Liqueurs, 1ère qualité.
25 avril Pre. LAFAYE.

IMPORTES par le brick Vernon et à vendre [illegible] avec bénéfice du drawback. [illegible] de vie de Cognac [illegible] demi barriques Vin blanc, [illegible] batiste brodés, [illegible] et un grand assortiment de vins de bordeaux et de [illegible] d'importations antérieures.
[illegible] OSMIN BIGOURDAN.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 28 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Canal, No. 48, la librairie, consistant en Livres de Loi et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu George Hearsey.
Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour.
19 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave ci après décrit, savoir :
Sally, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse s'étant absentée deux fois.
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 1er. mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir :
La moitié indivise d'un lot de terre, situé sur le chemin du Bayou, près de cette ville, ayant 60 pieds de face au dit chemin, sur une profondeur de 260 pieds de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux et une vieille cuisine en mauvais état.
Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 29 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Margaret Duffin, les esclaves suivans, savoir ;
Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
Lisa, négresse âgée d'environ 15 ans.
Conditions de la vente : 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale,
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 25 mars

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 12 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Finnerty, la propriété ci-après décrite, savoir ;
Un Terrain, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné sur le plan original du dit faubourg, par le No. 17, et désigné par le No. 3, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 juillet 1831; le dit terrain No. 3, ayant [mesure anglaise] 23 pieds 2 3 4 pouces de face à la ligne de la rue de la Levée, sur le chemin Public, et s'étendant en profondeur, de 99 pieds 3 pouces du côté de la propriété de Joseph Mensman, 90 pieds 1 2 pouce du côté de la rue Philippe, où il est bornée par la propriété de Turner et Davis, et 23 pieds de large dans la profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent,
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
10 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 13 mai, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas P. Willard, les propriétés ci-après décrites, savoir :
1°. Un terrain, désigné par le numéro six de l'ilet numéro quatorze, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire, en date du 17 février 1827, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.
2°. Un terrain désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro un, situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 109 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 1 et 108 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro 5 (le tout mesure anglaise).
3°. Un terrain situé dans les mêmes ilets, faubourg et paroisse, désigné par le numéro 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 108 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 4, et 107 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 8.
4°. Un autre terrain désigné par le numéro 69 de l'ilet numéro 7, situé aux mêmes faubourg et paroisse mesurant 30 pieds de face à Hercule Quay sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les trois terrains ci-dessus décrits situés au faubourg des Religieuses seront vendus ensemble, conformément à un plan dressé par l'arpenteur général de cet état et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire.
Conditions de la vente: Le terrain dans la rue Jackson, payable $100 comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et les trois terrains au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, $160 sur chaque payables comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, régist r.
N B Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 15 mai 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Liben, l'esclave suivant, savoir :
William, nègre âgé de 18 ans, bon charretier, ayant eu le poignet démis.
Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 15 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Français Jacquet, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un Terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ 25 pieds de face, (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 66 piede de long, dont 33 pieds sont briquetés entre poteaux, et 33 pieds en mur plein et autres bâtisses dans la cour.
Conditions de la vente : comptant,
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez L. H. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 av

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments—En vertu d'une commission à moi adressée par l'hon. juge de la paroisse d'Iberville, j'exposerai en vente à la Bourse, lundi, 12 mai, à midi, pour compte de la succession de feue Marianne Joly, décédée épouse de Venance St. Amant, la propriété ci après décrite, savoir :
Un Terrain, situé au faubourg Lacourse, paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la rue Apollon, entre la rue Polymnie et les limites de la propriété d'Eulalie Bacchus f. c. l., mesurant 60 pieds de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur ; le dit terrain sera vendu en deux portions égales, de 30 pieds de face chaque, sur toute la profondeur, conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.
Conditions de la vente : Un tiers payable en mars 1835, un tiers en mars 1836, et la balance en mars 1837. L'acquéreur devra fournir ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 avril

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments, Mardi, 29 avril prochain à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Tagiasco, f. c. l. la propriété ci-après décrite savoir :
Un terrain situé dans la rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur environ 70 de pieds de profondeur y ensemble les bâtisses qui y trouvent.
Conditions de la vente : Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.
N. B.—L'acte de vente sera passé, pardevant H. Pedesclaux, Not. Pub. aux frais de l'acquéreur. 25 mars

[illegible] des navires la Jeune France et le [illegible], Château Haut Sauterne; 150 do Château Margaux, Château Laffitte et St. Julien; 15 barriques [illegible] Lafayette, St. Julien, [illegible]
C[illegible]

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 25 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Ellen B. Key, décédée épouse de Levi Pierce, l'esclave et les terrains ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

JACK, griff,

TERRAINS.

1°. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 131 acres.
Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $826 2-3 dû le 1er. mai 1835, et pareille somme le 1er. mai 1836 et 1837 et la balance du prix de la vente en un billet endossé à satisfaction, payable dans 3 ans, et portant hypothèque sur la propriété vendue.
Cette propriété est vendue sans aucune garantie de titre et de dimensions.
2°. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le No. 3, dans l'ilet No. 59, ayant 34 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions ; l'acquéreur devra se charger du paiement de $412, 50 cents dû le 4 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 4 avril 1836 portant hypothèque sur la propriété.
3°. Un lot de terre situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces plus ou moins à la rue Hunter sur diverses profondeurs.
Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2500 dû le 9 avril 1835, et la balance le 9 avril 1836 en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
4°. Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans l'ilet No. 106, désignés par les Nos. 6 et 7 ayant chacun 60 pds. de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet No. 68, désigné par le No. 5, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
5°. Deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues St. Jean Baptiste, Oranger et Race, et la Place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lesquels terrains forment une des encoignures de rues St. Jean Baptiste et Orange.
Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
6°. Un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues sur une même profondeur, entre lignes parallelles.
Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de $2000 payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale,
8°. La moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur.
Conditions : Un an de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
9° Un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, ayant 23 pieds de face à la rue Royale, sur 125 pieds de profondeur plus ou moins, s'étendant jusqu'à "Exchange Place," où il mesure 25 pieds de face.
Conditions: l'acquéreur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Conditions de la vente. L'esclave payable à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et les terrains aux conditions ci-dessus énoncées.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 20 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 24 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas H. Smith, les actions ci-après décrites, savoir :
15 actions de la Banque des Artisans et Commerçants sur lesquelles $25 par actions ont été payées.
15 actions de la Banque du Commerce, sur lesquelles $25 par actions ont été payées.
Et le même jour, à 4 heures P. M., il sera vendu devant mon bureau, les effets mobiliers appartenant à ladite succession. Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
11 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 13 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourts, les esclaves suivans, savoir :
Lucy, négresse de 56 ans, blanchisseuse.
Abraham, nègre de 59 ans, mari de Lucy, savetier, estropié et maladif.
Tom ou Thomas, mulâtre de 25 ans, domestique de maison, buvant un peu, ayant une hernie.
Conditions de la vente : à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 16 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Colin, l'esclave ci-après décrit, savoir :
Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 av

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 16 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Canau, les esclaves ci-après décrits, savoir :
1° George, nègre âgé d'environ 24 ans, cigarrier, bon sujet, s'étant absenté une fois.
2° Amikey, négresse âgée d'environ 60 ans, une, un peu blanchisseuse,
Conditions de la vente : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.
N B. Les actes de vente seront passés devant Louis T Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 14 avril

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Mardi, 29 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Colette Frédéric, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 213, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, [mesure française], ensemble une petite maison en bois et autres dépendances.
Conditions de la vente: $100 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypotheque spéciale. Par ordre de la cour,
25 mars W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE DE JEFFERSON—*Cour des Preuves*—Attendu que Vincent Mornay a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Ward, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la la dite pétition.
15 av F. DUGUE, juge

EN déchargement des navires Warsaw, Henry Lee et Atlantic, venant de Liverpool, et à vendre par les soussignés en leur magasin, rue Toulouse, No. 52 :
Cotonnade brune; Cotonnade blanche;
Calicos imprimés; Mousselines do.
Mouchoirs assortis; Des Indes;
Robes de soie; Toile d'Irlande do. 4-4 do. 7-8;
Linon, Coutil fil; Mouchoirs de batiste;
Toile à Voile, &c. &c. &c.
Aussi: Calicos français; robes françaises.
10 av KENNEDY, DUREL & Co.

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.
No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira les ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.
J. F. OSBORN,
N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 do. 6 1-2 do. do. 17 déc—6m

1500 BOUCAUTS de Sucre, à vendre par
3 mars BLANC & BRUGIER.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.
[illegible] bouteilles à bière et une grande quantité [illegible] à vendre à bon marché,

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No. [illegible] rue du Canal, près du bureau de John Kitty [illegible], Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.
WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULIATT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.
27 mars—1m

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les Charpentiers et les constructeurs qu'ils ont maintenant leur moulin en pleine opération, et qu'ils sont prêts à scier des planches de toutes les grandeurs. Ils exécuteront les ordres qui leur seront donnés, avec promptitude et exactitude. Ils ont maintenant à vendre,
Des planches à planchéier, d'un pouce et un quart, coupées dans la bonne saison.
Des planches d'un pouce d'épaisseur, sur 12 à 30 pouces de largeur, de toutes longueurs.
Douves pour pipes.
Voliches propres aux bâtisses en bois, et autres planchettes.
On pourra laisser des ordres au bureau de MM. Hagan & Co. encoignure Canal et Carondelet. et ils seront immédiatement exécutés R & T WALSH,
18 avril—5 Ville de Lafayette, faubourg Livaudais.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, le 12 avril 1834.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs, aura lieu au bureau de la dite compagnie, lundi, 28 courant. S. H. TURNER,
14 avril—13 Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—13 avril 1834.

AVIS est par le présent donné, qu'une élection de neuf Directeurs de cette institution aura lieu le Lundi, 28 du courant, au bureau de la dite compagnie, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister.
Par ordre. AUG. ST. MARTIN,
14 avril—14 Secrétaire

TEINTURERIE—Atelier de Teinturerie, bien situé et très bien achalandé, à vendre avec ses chaudières, presse, cylindre, metiers, ustensiles et accessoires.
On vendra également un magasin de marchandises sèches, s'adresser au bureau du rédacteur de l'Abeille.
Le propriétaire de cet établissement est appelé en France au plustôt par des intérêts majeurs de famille, cependant, il resterait de 2 à 3 mois pour enseigner le métier de la teinture à un acquéreur qui, par lui même voudrait l'apprendre, ou le faire apprendre à une personne à laquelle il s'intéresserait. 18 avril—18

$20 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu dans le courant de la journée du 16, un petit **PORTEFEUILLE** de maroquin rouge, à ressort, contenant la somme de quatre vingts piastres, divisée en 6 billets de dix piastres, et un de 20 piastres, le billet de 20 piastres se trouvait enveloppé dans un reçu.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui rapportera cette somme au bureau de cette feuille. Le propriétaire est un père de famille qui se trouve dans la gène.
18 avril—3

Avis aux Négocians Commerçant avec les ports Mexicains.

DANS l'article 4, de la loi du 31 de mars 1831, que le soussigné a publié en cette ville au mois de mai de la même année, il est stipulé que :
"En outre du manifeste, prévu par l'article 1er. de cette loi, un autre manifeste en triplicata doit être présenté, de chaque importation, signé par le chargeur, exprimant minutieusement le contenu de chaque caisse, bale, baril ou autre, d'après leurs différentes marques, lequel devra être délivré au moment où le bâtiment jettra l'encre. Ces manifestes particuliers devront être certifiés par les consuls ou vice-consuls de la république, du plus prochain port où le bâtiment aura été expédié."
Le certificat auquel fait allusion cet article, fut suspendu "jusqu'à ce que la loi réglant les consulats soit décrétée," et comme le soussigné a reçu de son gouvernement la loi en question, il devient de son devoir d'informer du fait les négocians de cette place.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1834.
FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ,
31 mars—1m consul mexicain.

M. T. LEGER, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, ancien professeur d'accouchemens, et médecin de l'hospice St. Vincent de Paul à Paris, vient d'arriver en cette ville. Le public peut compter sur son zèle et son exactitude ; il demeure encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien.
☞On demande pour Tampico, une jeune personne pour enseigner la broderie et les ouvrages à l'aiguille, dans un pension de Demoiselles. S'adresser chez le Dr. Léger, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien. 7 avril—6m

EN débarquement du navire Balochan, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, 31 futailles Eau-de-Vie assorties en grandeurs de futailles et qualités; 16 barriques vin rouge St. Emilion, 1er. crû; 40 barriques Vin blanc Barsac, Nerac, et Grave; 12 paniers de Champagne; 1000 paniers d'Anizette, le tout ayant droit au drawback. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de Vins vieux des 1ère. qualités, St. Emilion, Camy Pomaral; Médoc, &c., ainsi que de l'Eau-de-vie
4 avril PRE. LAFAYE.

A VENDRE arrivant de Bordeaux et en débarquement du Ballochan :
12 barriques Vin rouge Graves; 170 caisses do. do.; 25 paniers Champagne.
D'Importation Antérieure.
50 barriques Vin rouge Montferrant; 40 do. Talence. 20 do. Haut Talence; 12 do. Léoville et Pontet Canet; première qualité; 10 tierçons Vin blanc; 50 caisses Vin Château Margaux ou Pontet Canet; 9 futailles huile de lampe fine; Amandes, Bouchons, Huile en paniers et Marasquin; 225 sacs Café de Rio Janeiro, par
OSMIN BIGOURDAN,
4 avril rue Toulouse, No. 23, entre Chartres Levée.

L. G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et offre à vendre les articles suivans : 10 balles d'anis de tours; 1 boucaut de gomme arabique; 1 ditto d'encre de Guyot; 2 balles racine gentiane; 2 caisses verres à quinquets; 20 estagnons eau de fleurs d'oranger triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 160 bouteilles jus groseille; amandes douces et amères; colle de poisson en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau, angélique, &c, L G SASSINOT,
16 avril rue St-Louis, N° 90.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.
Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,
N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan S. L.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour du Premier District Judiciaire*—Peyroux, Rivarde & Co. *contre* Dameuil LeBourgeois—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la susdite cour, j'exposerai en vente publique, et à l'encan à la maison de cour de la paroisse St. Jacques, le 26 du mois d'avril, à 10 heures du matin, les droits de Dameuil LeBourgeois, de la succession de feu sa mère. Les dits droits saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions : Comptant.
Paroisse St. Jacques, le 24 mars 1834,
5 avril—3 ARNAUD LEBOURGEOIS, shériff

A VENDRE par le soussigné, les objets suivants :
1,000 sacs Sel fin et demi gros;
400 barriques Vin de Marseille (Bergasse, Fonset et Bethfort.)
50 " " de Bordeaux, Montferrand;
50 " " Vieux Médoc;
1000 paniers Huile d'olive surfine;
1000 caisses Vin Muscat;
200 " Liqueurs superfines et Absynthe;
50 " Maraschino et Curaçao;
100 " Eau de fleur d'oranger, (triple);
10 pipes Eau de Vie,
150 barils Eau de Vie Catalane;
600 paniers Bouteilles françaises;
75 " do. anglaises;
70 balles Amandes douces;
50 barils Vinaigre blanc;
50 balles Bouchons fins et demi fins,
1000 caisses Vin rouge et blanc;
25 " Savon Français;
100 sacs de Café de la Havane;
150 caisses Sucre blanc et quebrado;
Cigarres de la Havane, &c., et beaucoup d'autres articles concernant la grocerie.
F. H. PETITPAIN.
14 av encoig. Chartres & Toulouse.

EN débarquement du brick Vernon, arrivant de Bordeaux, et à vendre—3 pipes et 10 demi pipes bonne Eau de vie Cognac 4e. preuve; 20 demi pipes [illegible] de vie Cognac, 1ère. qualité, le tout ayant droit au drawback. JULES LE BLANC,
14 avril rue Royale [illegible]

200 BOURBAUX [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi, 10 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1834, les esclaves ci après décrits appartenant aux mineurs Renaud.
AGGY, alias Rénet, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et excellente marchande de lait.
CAROLINE, âgée de 19 ans, excellent sujet, négresse de confiance, propre à tout dans un ménage.
LOUISE, âgée de 18 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant et marchande de lait.
BEN, âgée de 15 ans.
Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, Not. Pub. aux frais des acquéreurs. 5 avril

PAR T MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, daté du 22 mars, 1834, il sera vendu Samedi, le 3 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, garantis des vices et maladies prévus par la loi, étant une partie dépendante de la succession de feu Marie Eulalie Villanueva, femme de C D Dutillet:
BABET, négresse, âgée de 40 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et repasseuse, et bon sujet.
SOPHIE, négresse, âgée de 25 ans, servante.
Conditions—6 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L H Ferrand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire de cet Etat, sous la date du 24 mars 1834, il sera vendu le samedi, 3 de mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes appartenant à la société de François Dugué & Co., savoir :

PROPRIETES FONCIERES.

Un morceau de Terre situé dans la paroisse Jefferson, à 6 milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant deux arpents deux tiers ou à peu près, [la dimension exacte sera donnée au moment de la vente] face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, avec les coquilles qui se trouvent au bayou aux Bœufs, tous les édifices et améliorations qui en dépendent, à l'exception de la maison de M. Charles Livaudais, qui lui est réservée, avec le droit de la transporter deux mois après la vente, et sont aussi excepté, les écluses qui se trouvent à la fin du Canal, près du fleuve ; et un autre morceau de terre qui a toujours été considéré comme attaché au premier, situé au Barataria, également dans la paroisse Jefferson, distante d'environ 20 milles de la Nouvelle-Orléans et mesurant 12 arpents de face, sur le lac Perrier, ou Ouacha, sur 30 arpents de profondeur, borné au Sud Ouest par la rive Est du Bayou Pouba, et de l'autre côté par des terres vacantes.

29 ESCLAVES—SAVOIR :

Jacob, âgé de 30 ans, bon à tout sur une habitation; William, âgé de 30 ans, do. do.; Nelson, de 27 ans, do. do.; Isaac Johnson, de 26 ans, do. do.; Félix, créole de 25 ans; do. charretier; Charles Fig, de 30 ans, do. do.; Thomas, de 30 ans, do. do.; Henry Pope, de 25 ans, do. do; Augustin, de 55 ans, do. do.; Bob, de 25 ans, do. do.; Dimbo, de 28 ans, do. do., Lubin, de 50 ans, do. do.; Bastien, de 50 ans, do. do.; Robert de 28 ans, do. do.; Robertson, de 35 ans, bon ingénieur, un peu forgeron, calfat, se dérangeant quelquefois; Walker, de 35 ans, assez bon forgeron, bon sujet; Verse à boire, créole de 35 ans, commandeur, bon à tout, bon sujet; Mars, de 28 ans, bon à tout, s'étant absenté pendant une semaine; Davis de 45 ans faiseur de panier, bon sujet; Ben, de 25 ans, ingénieur, tonnelier, bon à tout, bon sujet; John Cooper, de 28 ans, bon tonnelier, un peu charpentier; George Fountain, de 28 ans, bon palfrenier, bon à tout sur une habitation; Charles Jones, de 30 ans, maçon [marron depuis 5 mois] Petit John, de 20 ans, bon à tout, s'étant absenté pendant 4 mois; César, de 28 ans, bon à tout, cocher, bon sujet; André Baltimore, de 28 ans, bon à tout, calfat bon sujet; Dominique, de 50 ans, bon sujet; Charles Davis, de 25 ans, do.; Willis, de 30 ans do.
Ces esclaves sont depuis long tems dans le pays; et sont acclimatés.
Conditions de la vente.
Les propriétés foncières à un crédit de 1, 2 et 3 ans, et les esclaves à 1 an, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les vendeurs auront le droit d'exiger des acquéreurs des billets par coupons.
Aucun esclave ne sera livré avant que les conditions de la vente aient été remplies, et si les acquéreurs n'ont pas signé leur vente et fourni leurs obligations, dans les quinze jours qui suivront l'adjudication faute par eux de le faire, les vendeurs auront le droit de reprendre les esclaves vendus et de les exposer à l'encan après 10 jours d'avis, à la folle enchère des dits acquéreurs.
Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. public, aux frais des acquéreurs. 1 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, Mardi, 29 avril 1834, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu H. M. Myers.
1° Un Terrain, No. 1, de l'ilet 1, du faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 31 pieds 11 pouces de face sur la rue Félicité, sur 109 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté avoisinant la rue Prytannée, 109 pieds sur la ligne de division du terrain No. 4, et 29 pieds 7 pouces sur la ligne du fond, le tout mesure anglaise.
2° Un Terrain No. 2, du même ilet, de 27 pieds 3 pouces de face, sur la rue Ste. Marie, sur 109 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté avoisinant la rue Prytannée, et 109 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 3, et 29 pieds 7 pouces sur la ligne de division du fond, le tout mesure anglaise.
Conditions—L'acquéreur se chargera du paiment de $212, 50 le 20 février 1835, et d'une pareille somme le 20 février 1836, pour lesquelles sommes le terrain reste hypothéqué. La balance à un an du jour de la vente, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.
Aussi—Les deux morceaux de terre ci-après décrits, situés à Carrollton, désignés sur le plan, sous les Nos. 14 et 105. Le No. 14, a 427 pieds 6 pouces de face à la rue pe la Levée, et 325 pieds sur la rue 4ème, sur 512 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No. 15, et 790 pieds de profondeur et de face sur la rue Monroe, avec ponte la portion de batture en face du dit terrain, désignée par la lettre O. sur le dit plan.
Le terrain No. 105, mesure 650 pieds sur la rue Hamilton, étant toute cette portion de terre comprise entre la ligne supérieure et les rues Septième, Huitième et Hamilton.
Conditions—$140 payable le 1er. mai 1834, l'acquéreur se chargeant du paiement de $1120 pour laquelle le terrain se trouve hypothéqué, payable par tiers les 1er. mai 1835, 1836 et 1837 et le surplus à un an à dater du jour de la vente, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale.
Aussi—Tout le morceau de terre situé dans le comté de la Mobile, Etat de l'Alabama, décrit comme suit, savoir : Le Terrain No. 84, sur Spring Hill, dans la Township 4, Rangée 2, Ouest, section 13, suivant le plan fait par Wills Roberts, contenant 5 arpens.
Conditions, à 1 an de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque 28 mars

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett,
1° Un **TERRAIN** situé à l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, ayant 32 pieds sur la rue St. Pierre et 95 sur la rue des Remparts. Sur ce terrain se trouvent deux maisons dont une à étage, avec leurs dépendances, le tout en briques et couvert en ardoises. Cette propriété est sujette à un rente annuelle de $70 en faveur de la corporation ; les banquettes de côté de la rue des Remparts sont dues à la corporation et sont à la charge de l'acquéreur.
2° Un Terrain situé rue Bienville, entre les rues Bourgogne et des Remparts, ayant 26 pieds 10 pouces de face, sur une première profondeur de 119 pieds, le terrain ouvre de 3 pieds 3 pouces sur une seconde profondeur de 55 pieds. Sur ce terrain se trouve une maison en briques et à étage, et un joli jardin dans le fond, tout carrelé en briques, une pompe, une très grande cuve &c. Cette propriété est sujette à une rente annuelle de $48 en faveur de la corporation.
3° Un Ilet entier No. 18, du plan de M. Jh. Pilié, du 15 février 1832, situé au faubourg Washington, faisant face aux rues des Bons Enfans, Lesseps, de France et Morales; cet ilet est entouré de pieux debout et est établi en jardin potager.
4° Une propriété située au chemin du Bayou St. Jean, sur le côté gauche en sortant de la ville, tenant à la propriété de M. Ed. J. Forstall, et ayant 90 pieds de face au chemin, sur environ 240 ou 250 pieds de profondeur, mesure française. Sur cette propriété se trouvent des bâtisses et des arbres fruitiers ; cette propriété peut faire face à une autre rue dans la profondeur en prolongeant la rue de l'Hôpital.
5° Quatre Terrains Nos. 428, 429, 464 et 467 de l'ilet 48, situés au nouveau faubourg Marigny, près du canal St. Avid. Les trois premiers ont 60 pieds sur 120, et le dernier 60 pieds sur 150; le terrain No. 329 fait encoignure aux dites deux rues.
6° Quatre Terrains contigus, situés au faubourg Washington désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'ilet No. 2, au plan susdit de M. Pilié, faisant face au fleuve, ayant une levée très large et une bonne batture, ce qui les rend particulièrement propres à y faire le commerce de bois en grand. Ces terrains ont ensemble 160 pieds de profondeur, mesure anglaise, et le terrain No. 1. fait encoignure à la rue Lesseps et au Chemin Public; il se trouve sur ces terrains diverses bâtisses telles qu'écurie, cases à nègres &c. Cette propriété est louée $1200 par an, pour 3 ans à partir du 1er. février dernier et est vendue sujette à ce bail.
Conditions : payables à 1 et 2 ans de crédit, en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque &c.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, [illegible] 21 av

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu samedi prochain, 26 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi,
Un mulâtre nommé **CHERY**, âgé d'environ 30 ans, bon charretier, très intelligent, adonné à la boisson.
Conditions ; Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque.
L'acte de vente sera passé chez Gustave Le Gardeur, not. public, aux frais de l'acquéreur. 23 av

VENTE DE BELLES PROPRIETES.
PAR HEWLETT & BRIGHT.

VENDRONT à l'encan, samedi 26 avril, à midi, à midi, à la Nouvelle Bourse,
24 LOTS DE TERRE, bâtisses et magasins neufs, situés au dessus de la presse à coton à vapeur de la Levée, entre le chemin public et les rues du Port, Victoire et St. Ferdinand. Ces propriétés avoisinent celles des Architectes de la Nouvelle-Orléans dont les améliorations continuelles ne peuvent que contribuer à en assurer l'augmentation de valeur, aidée par la nature qui fait de cette partie de ville le plus convenable du port, et où déjà depuis plusieurs années les navires abondent.
2 Lots de Terre situés dans l'ilet du faubourg Marigny, bornés par les rues de la Levée, des Champs Elysées, Victoire et Marigny ; ils sont situés entre la propriété de M. Hart, M. Shiff, et l'Hôtel Franklin, et ont une sortie à la rue Victoire par un passage commun à divers lots, magasins et la nouvelle glacière. Il y a peu de lots en ville qui soient plus avantageusement situés que ceux ci, à proximité du fleuve, au centre du port d'Orléans et faisant face au point de départ du chemin à coulisse du Lac Pontchartrain, où les affaires prennent un essor dépassant considérablement les prédictions des prôneurs les plus exaltés de cet utile établissement.
De plus—2 vastes Lots de Terre situés au faubourg Déclouet et Louise, et faisant face au fleuve ; l'un mesurant 70 pieds 3 lignes de face, et l'autre 56 pieds 2 lignes, sur environ 300 pieds de profondeur. Ces lots sont convenablement situés pour y établir des usines ou de grands magasins de dépôt; ils sont vendus avec le privilège d'alluvion au de là du chemin public et de la Levée où le fonds est de terre argileuse qui promet de consolider les travaux que l'on jugerait à propos de faire en dehors de la Levée.
Les conditions de paiement qui seront avantageuses ainsi que les dimensions et description plus particulières de ces lots, seront annoncées par des affiches quelques jours avant la vente, et les plans seront exposés à la Bourse.
23 avril

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 23 mai 1834, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du 8 avril 1834, la propriété ci-après désignée, appartenant à la succession de feu Rosalie Chesneau, un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 profondeur, sur lequel se trouve une maison de 4 appartemens à la suite les uns des autres, une cuisine en bois et en mauvais état.
Conditions: Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, de crédit, en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement et divisé en quatre coupons égaux ; les frais d'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur, lequel prendra possession de la propriété vendue qu'après avoir rempli les conditions de la vente. 22 av

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 28 du courant, à la Bourse de Hewlett,
Une quantité de *Nègres et Négresses*, boulangers, marchandes de pain, d'autres domestiques et nègres de champ; ce qui sera plus amplement désigné au moment de la vente.
Conditions : 1 quart à 6 mois, le reste en deux termes égaux, à 1 et 2 ans, ces deux derniers termes seulement portant un intérêt de 5 pour cent par an, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 avril

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, 14 avril 1834.

A LOUER.—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c., situées rue de la Levée, encoignure de la rue du Quartier. Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée. [16 av] SOMMEREAU Sect.

AVIS.

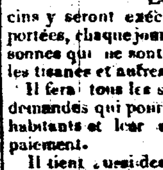

M. BREHIER, *Pharmacien*, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encoignure des rues du Quartier et des Remparts.
On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.
Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transportées, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les tisanes et autres &c.
Il fera tous les efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.
Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicament patentés de divers pays.
Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui ; et prie celles qui le connaissent de vouloir bien la lui continuer. 31 mars

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.
Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

AVIS.

ATTENDU que Martin Blache s'est adressé à moi pour faire annuller une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualité de Register des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses se trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.
Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre-vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.
En foi de quoi j'ai signé le présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 8 d'avril 1834, l'an 58 de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
10 av—30 GEORGE EUSTIS, Séct. d'Etat

$10 DE RECOMPENSE.

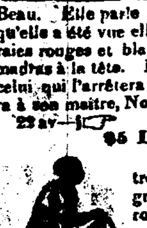

PARTIE maronne de chez le soussigné, dans la soirée de dimanche soir, 13 avril courant, la griffonne CHLOE, âgée de 22 ans, taille d'environ 5 pieds 1 ou 2 pouces. Elle est assez jolie et a un maintien agréable, et sourit en parlant. Elle a été envoyée ici des Attakapas, par M. Perie, et a été achetée par le soussigné de MM. Plicque & Le Beau. Elle parle anglais et français. La dernière fois qu'elle a été vue elle portait une robe fine de guingham, à raies rouges et blanches, des bas noirs, et un mouchoir madras à la tête. La récompense susdite sera donnée à celui qui l'arrêtera et la conduira à la geôle ou la ramènera à son maître, No. 89, rue de la Levée.
22 av—1m MALCOLM M'CALLUM.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez son maître depuis le 20 novembre dernier, la négresse **EUPHROSINE**, âgée d'environ 22 ans, taille d'à peu près 4 pieds 10 pouces. Elle a emmené avec elle son enfant ROBERT, âgée de 8 ans; Euphrosine a dans une des mains un soin noir, on l'a apperçu du côté de l'habitation de M. Théodore Macarty, vendant des gâteaux.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira, à l'une des geôles de cet Etat. 31 mars

$25 DE RECOMPENSE.

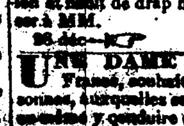

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre **JACQUES**, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe [illegible], figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.
26 déc—1m FORSTALL & CO.

UNE DAME ayant l'intention de [illegible] en France, souhaiterait [illegible] à accompagner des personnes, auxquelles [illegible]
[illegible] MM. SANDY FRERES,
25 [illegible] Condé & Royale